



## Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger

Newsletter 01/18

### Réforme des prestations complémentaires



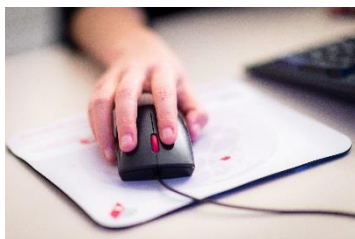
Le 15 mars dernier, le Conseil national a accepté la proposition de la minorité I [16.065](#) de la CSSS-N qui demande d'avoir cotisé au moins 10 ans à l'AVS pour pouvoir prétendre à des prestations complémentaires.

Le 23 mars, la CSSS-E a refusé cette modification, estimant que la règle introduite par le Conseil national désavantagerait les Suisses de l'étranger. La commission pense, à l'instar du Conseil des États et du Conseil fédéral, que les délais de carence en vigueur sont suffisants, ce qui correspond à la proposition de la minorité II.

La restriction d'accès aux prestations complémentaires va à l'encontre de la mobilité internationale de nos concitoyens et porte un préjudice social à toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, a vécu à l'étranger. Elle revient à sanctionner toute personne désireuse d'acquérir une expérience internationale. Aujourd'hui, 750'000 citoyens suisses vivent hors des frontières nationales. L'expatriation est toujours plus de courte durée et essentiellement due à des raisons professionnelles.

La réforme des prestations complémentaires doit encore être traitée au Conseil des États.

### Vote électronique



Deux objets parlementaires en lien avec la sécurité du vote électronique sont ouverts. Il s'agit de l'interpellation [18.3057](#) «*Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe*» déposée

le 1.3.2018 par Claudio Zanetti (UDC/ZH) qui soulève la question de la sécurité en se basant sur l'actualité internationale, notamment la décision du Gouvernement finlandais de suspendre l'utilisation du vote électronique.

L'initiative parlementaire [17.471](#) «*Moratoire sur le vote électronique*» déposée le 21.9.2017 par Franz Grüter (UDC/LU) demande que la loi sur les droits politiques (LDP) soit adaptée, afin de suspendre pendant au moins quatre ans l'utilisation du vote électronique. Le texte précise que

### Prochain rendez-vous

Petit-déjeuner  
de l'Intergroupe  
**mercredi 30.05.2018 7h15**  
à la **Galerie des Alpes**  
Merci de bien vouloir vous inscrire à : [direction@aso.ch](mailto:direction@aso.ch)

### Thèmes «Cinquième Suisse»

[E-Voting](#)  
[AVS / AI](#)  
[Assurance maladie](#)  
[Relations bancaires](#)

### Liens utiles

[www.aso.ch](http://www.aso.ch)  
[www.revue.ch](http://www.revue.ch)  
[www.SwissCommunity.org](http://www.SwissCommunity.org)

**Se désabonner**  
[direction@aso.ch](mailto:direction@aso.ch)

### Débat sur l'e-voting

Le débat contradictoire sur le vote électronique a suscité de nombreuses réactions durant la séance du Conseil des Suisses de l'étranger qui s'est tenue le 10 mars 2018 à Berne et a réuni 74 délégués du monde entier.

Le débat a opposé Franz Grüter, conseiller national (UDC/LU) à l'initiative parlementaire moratoire sur le vote électronique et qui vient d'annoncer le lancement d'une initiative populaire contre le vote électronique ainsi que Claudia Pletscher, responsable développement et innovation au sein de la Poste.

[Voir la vidéo de la séance](#)



«Les dispositions en la matière ne s'appliqueront pas aux systèmes prévus pour les Suisses de l'étranger.»

L'Organisation des Suisses de l'étranger a toujours déclaré que la sécurité du système de vote devait être assurée. C'est pourquoi elle s'est toujours rangée derrière la Chancellerie fédérale qui privilégie la sécurité à la vitesse d'introduction du vote électronique. Ainsi, depuis 2004, 14 cantons ont mené plus de 200 essais réussis de vote électronique et, en moyenne, plus de la moitié des électeurs choisissent ce canal de vote lorsqu'ils le peuvent. Actuellement, seuls huit cantons offrent cette possibilité, la dissolution du système de vote zurichois à la fin 2015 ayant marqué un recul pour le vote électronique. Un moratoire sur le vote électronique, même s'il ne concerne pas les Suisses de l'étranger, dissuaderait les cantons à investir les sommes nécessaires à ce canal de vote uniquement pour leurs concitoyens de l'étranger.

Pour rappel, le nombre de Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral s'élève à 158 000, l'équivalent du corps électoral du canton de Thurgovie, un chiffre qui augmente chaque année. Le vote électronique est souvent la seule possibilité pour ces citoyens d'exercer leur droit démocratique, le matériel de vote arrivant régulièrement trop tard dans leur boîte aux lettres.

[Lire la factsheet sur le vote électronique](#)

## Plus de compétences aux cantons

Le Conseil des États a adopté le 7.3.2018 à 26 voix contre 15 l'initiative [14.307](#) déposée par le canton de Zoug. Cette dernière vise à créer un nouvel article constitutionnel garantissant la souveraineté des cantons en matière de choix du système électoral. L'initiative doit être traitée au Conseil national.

## Relations bancaires

Le 28 février 2018, le Conseil national a rejeté par 132 voix contre 48 et 4 abstentions la motion [17.3511](#) de Filippo Lombardi (PDC/TI) qui exigeait que les banques d'importance systémique (BIS) permettent à tous les Suisses de l'étranger de disposer d'un compte dans leur établissement. Cependant, la pression exercée par cette motion ainsi que d'autres interventions parlementaires allant dans ce sens ont amené les BIS à prendre contact avec l'OSE et les discussions ont permis une entente en vue de renforcer l'information à destination des Suisses de l'étranger.

La motion [18.3007](#) déposée par la CPE-N entérine l'obligation pour les BIS de mettre à la disposition des Suisses de l'étranger des informations spécifiques à leurs besoins. Celles-ci seront publiées sur le site du DFAE. D'autre part, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) a signé un partenariat avec l'OSE par lequel la banque s'engage à offrir aux Suisses de l'étranger des conditions équitables. L'accord avec la BCGE et la motion [18.3007](#) permettent d'offrir une solution concrète et rapide aux Suisses de l'étranger.

[OSE, 17.5.18](#)

**Secrétariat de l'Intergroupe parlementaire  
Suisses de l'étranger**

Organisation des Suisses de l'étranger

Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne

Tél. +41 (0)31 356 61 00

[direction@aso.ch](mailto:direction@aso.ch) / [www.aso.ch](http://www.aso.ch)